

A BRAS CABA BIO

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 euros
Siège Social : 942 Montée des Roches, 42800 CHAGNON
825 011 968 R.C.S SAINT-ETIENNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Le 1^{er} septembre 2023 à 15 heures

Les associés de la société A BRAS CABA BIO, société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 942 Montée des Roches, 42800 CHAGNON, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Sylvie CHAUDET née MANISSIER, Présidente associée de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé, présent ou représenté, entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 6 000 actions sur les 6 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

La Directrice générale Madame Virginie POYET est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

La Présidente déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, la Présidente rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur général
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

La Présidente déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Virginie POYET de ses fonctions de Directeur général, prenant effet ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

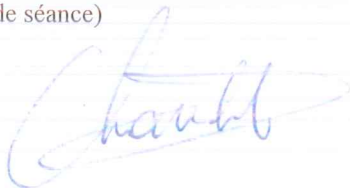
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

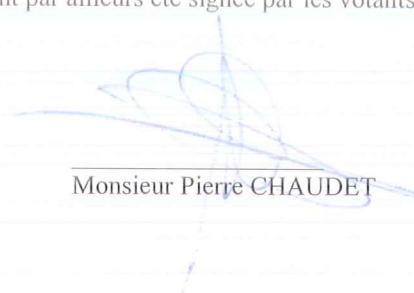
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée par les votants.

Madame Sylvie CHAUDET née MANISSIER
(Le Président de séance)



Monsieur Pierre CHAUDET



Madame Virginie POYET

